

Alors que l'Assemblée générale de l'ONU vient d'adopter une résolution renouvelant le mandat du Processus Kimberley (PK) pour la 17ème année consécutive, la société civile dénonce les affirmations mensongères de ses défenseurs et remet en cause l'utilité même de ce processus. Aux yeux des ONG, celui-ci est incapable de faire face aux défis liés au commerce de diamants.

Contrairement à ce qu'affirment ses partisans, y compris le Ministère des Affaires Etrangères belge qui publiait un communiqué le jour de la Saint Valentin, le Processus Kimberley n'assure pas que 98,8% des diamants bruts commercialisés sont éthiques. La société civile dénonce depuis de nombreuses années ce chiffre trompeur qui cherche à blanchir l'image des « diamants de sang », une réalité pourtant toujours bien concrète.

Ce chiffre revient régulièrement dans les discours. Pourtant il est dépassé. Non seulement il se fonde sur une définition très restreinte des diamants de conflits, mais aussi sur des projections basées sur des estimations datant de 2006, complètement obsolètes aujourd'hui. Il ne prend pas non plus en compte le commerce illicite et les diamants qui quittent illégalement les pays faute de contrôles efficaces, alors qu'ils représentent une part importante du marché diamantaire. Une telle statistique est d'autant plus difficile à établir compte tenu de la relativité des chiffres et des réalités de terrain.

« De telles statistiques sont dangereuses. Non seulement elles induisent les consommateurs en erreur, mais elles empêchent également les membres du PK à se confronter à sa dangereuse inefficacité. Cela est devenu une douloureuse évidence lors de la dernière plénière du Processus Kimberley en novembre 2019, où le cycle de réforme s'est clôturé après trois de négociations sans parvenir au moindre consensus » déclare Hans Merket, chercheur à l'institut de recherche anversoïse International Peace Information Service (IPIS).

Bien qu'il est vrai que le Processus Kimberley reste aujourd'hui encore une « formule unique », on ne peut aucunement parler de succès. Au contraire, le commerce du diamant continue de susciter de nombreuses violences à travers le monde. De nombreux rapports font ainsi toujours état de graves violations des droits humains, y compris de meurtres, torture, traitements inhumains et abus sexuels, commis par des groupes rebelles mais aussi la police, les services militaires ou des sociétés de sécurité privées. D'autres abus persistants vont du travail des enfants à la dégradation de l'environnement et aux crimes économiques tels que la corruption, le blanchiment d'argent ou le financement d'organisations criminelles et terroristes.

« Les graves lacunes de la chaîne d'approvisionnement en diamants doivent être

sérieusement corrigées, et non balayées sous le tapis, surtout par la Belgique, « pays du diamant par excellence » critique Agathe Smyth, Chargée de plaider pour l'ONG Justice et Paix. « Il est temps que les membres se remettent en question, même si cela veut dire abandonner ce système obsolète pour créer de nouvelles solutions ».

Informations complémentaires

Le Processus Kimberley est un système de certification international mis en place en 2003 pour mettre fin au commerce de diamants de conflit, aussi appelés diamants de sang. Depuis sa création il fait l'objet de nombreuses critiques, notamment concernant son champ d'application trop restreint, ses contrôles trop souples, l'absence de sanctions crédibles, etc. L'année dernière s'est clôturé à New Dehli un énième cycle de révision et de réforme (de trois ans) sans aucune avancée significative sur les défis qu'il rencontre. Selon la société civile, le Processus est tout simplement incapable et peu enclin à se réformer.



Documents joints

[2020-03-03_cp_processus_kimberley.pdf](#)